

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 00782

Numéro SIREN : 813 874 765

Nom ou dénomination : VL2C

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2019 sous le numéro de dépôt P2019/000009

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **CHARTRES**



443729

Dénomination : VL2C
Adresse : route de Chartres Centre Commercial PLEIN SUD 28500
Vernouillet -FRANCE-

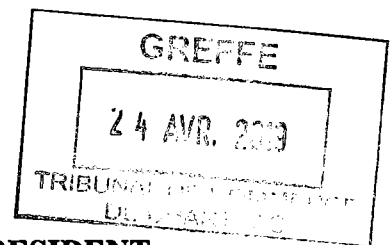
n° de gestion : 2015B00782
n° d'identification : 813 874 765

n° de dépôt : P2019/000009
Date du dépôt : 02/05/2019

Pièce : Ordonnance du Président



443729

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT****DU TRIBUNAL DE COMMERCE****LE SOUSSIGNE :**

Monsieur Vincent LEDENT, de nationalité Française, né le 14 Avril 1974 à COMPIEGNE (60), demeurant à EVREUX (27000), Rue Nicephore Niepce N° 1, Appartement 120 – Bâtiment A,

Agissant en qualité de Président de la Société « VL2C », Société par Actions Simplifiée au capital de 30.000 Euros, dont le siège social est à VERNOUILLET (28500) – Route de Chartres, Centre Commercial Plein Sud, immatriculée au R.C.S. de CHARTRES (28) sous le numéro B 813 874 765,

A l'honneur d'exposer à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de CHARTRES que la SAS « VL2C » a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 Décembre 2018.

Qu'elle se trouvera dans l'impossibilité de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, comme lui en font obligation les articles L. 225-100 et L. 242-10 du Code de Commerce, sauf prolongation dudit délai par décision de justice, ainsi que le prévoit l'article 242-10 précité.

En effet, une réorganisation des Sociétés du Groupe et des difficultés entre Associés ont perturbé la gestion administrative de la Société. Même si la situation se régularise, il ne sera pas possible de respecter la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire dans les délais légaux.

C'est pourquoi le requérant sollicite, auprès de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce, une prolongation de délai de TROIS (3) mois pour la tenue, au plus tard le **30 Septembre 2019**, de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

FAIT A
LE

Evreux
09/09/2019

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Ledent'.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES**

22 boulevard Chasles - 28000 CHARTRES

ORDONNANCE DU PRESIDENT

Nous, Jean-Paul SUREAU, Président du tribunal de commerce assisté de Valérie BOUDIER, commis-greffier,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

VL2C SAS route De Chartres Centre Commercial PLEIN SUD 28500 VERNOUILLET RCS Chartres 813 874 765

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

EN CONSEQUENCE,

PROROGEONS jusqu'au 30/09/2019 le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 de VL2C SAS route De Chartres Centre Commercial PLEIN SUD 28500 VERNOUILLET RCS Chartres 813 874 765 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe à la charge de la partie requérante et les liquidons à la somme de 34.60 Euros TTC.

Fait à CHARTRES le 29/04/2019

Le commis-greffier

Valérie BOUDIER

Le Président du tribunal de commerce

Jean-Paul SUREAU



Pour expédition certifiée conforme à l'original

